



13 décembre 2024

Cher tout le monde

Nom de la société Hilex Corporation Nom du représentant Directeur représentatif et
président Taro Teraura (numéro de code 7279 TSE Standard Market)

Contacteur Makoto Okumura, directeur général principal et chef de la division gestion
(TÉL 0797-85-2500)

Avis concernant l'avis de notre conseil d'administration concernant les propositions d'actionnaires

La Société discutera de l'ordre du jour de la 81^{ème} Assemblée Générale Ordinaire de la Société prévue pour le 25 janvier 2025.

Une proposition d'actionnaire a été soumise par LIM Japan Event Master Fund le 18 novembre (ci-après dénommée « Proposition d'actionnaire 1 »).

Au 26 novembre 2024, Monex Asset Management Co., Ltd.

Monex Acte, dont la société de gestion fiduciaire est la Master Trust Bank of Japan Co., Ltd., en tant que fiduciaire.

Reçu un document concernant une proposition d'actionnaire (ci-après dénommée « Proposition d'actionnaire 2 ») d'Invest Mother Fund.

Cependant, lors de la réunion du conseil d'administration d'aujourd'hui, le conseil d'administration a décidé de s'opposer à chaque proposition d'actionnaire.

C'est pourquoi nous souhaitons vous informer de ce qui suit.

Note

Concernant la proposition d'actionnaire 1

JE. actionnaire proposant

LIM Japan Event Master Fund (ci-après dénommé « Actionnaire proposant 1 »)

II. Contenu de cette proposition

d'actionnaire

1. Ordre du jour (1) Suppression de la politique d'achats massifs d'actions de la Société (mesures de défense contre les OPA) (2) Modification partielle des statuts (publication des coûts en capital)
- (3) Modification partielle des statuts (divulgence des coûts en capital) rémunération des administrateurs (4) Modification partielle des statuts (cession de participations croisées) (5) Affectation du surplus (6) Acquisition d'actions propres

2. Les détails de la proposition et les raisons de la proposition

sont tels qu'indiqués dans le document ci-joint « Document de proposition d'actionnaire, proposition d'actionnaire

1 ». Le document ci-joint « Document de proposition d'actionnaire, Proposition d'actionnaire 1 » est une copie de ce document de proposition d'actionnaire soumis par l'actionnaire proposant 1.

Les sections concernées ont été publiées telles qu'elles étaient dans le texte original, à l'exception d'ajustements formels.

III. Avis du Conseil d'administration de la Société sur cette proposition d'actionnaire

1. Concernant la suppression de la politique de réponse aux achats massifs d'actions de la Société (mesures de défense contre les OPA)

(1) Avis de notre conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société s'oppose à cette proposition. (2) Raisons de

l'opposition Cette proposition

est la « Politique relative aux achats à grande échelle d'actions de la société (mesures de défense contre les OPA) » (ci-après dénommée « Mesures de défense contre les OPA »).

En raison de préoccupations concernant la mise en œuvre et le fonctionnement appropriés des mesures de défense contre les OPA, nous demandons que les mesures de défense contre les OPA soient abolies.

**Même en cas d'achat massif de nos actions par une personne spécifique, nous
Nous ne le nions pas si cela conduit à l'expansion des intérêts communs des actionnaires.**

Cependant, certaines acquisitions à grande échelle impliquent la valeur de l'entreprise et les intérêts communs des actionnaires en raison de leur objet, etc.

Le conseil d'administration de la Société ne peut agir au nom de la Société si le

Ceux qui ne fournissent pas suffisamment d'informations ou de période d'examen pour présenter des propositions alternatives, et ceux qui n'apportent pas suffisamment de considération aux actionnaires.

Si l'acheteur ne fournit pas le temps et les informations nécessaires pour obtenir le

Les éléments contraires à notre valeur d'entreprise et aux intérêts communs de nos actionnaires, tels que les éléments qui nécessitent une négociation avec l'acheteur, etc.

Il y a plusieurs choses à faire.

Par conséquent, la Société estime que les actionnaires, qui prendront la décision finale sur les avantages et les inconvénients des acquisitions à grande échelle, devraient porter des jugements appropriés.

Nous collecterons et fournirons les informations nécessaires pour prendre une décision, et fournirons des informations sur la gestion de la Société après l'acquisition comme prévu par l'acquéreur, etc.

Évaluez et déterminez si la politique contribue à améliorer la valeur de l'entreprise et les intérêts communs des actionnaires.

À la suite de cette évaluation et de cette considération, il est nécessaire d'avoir des règles qui permettent

Si le contenu de la proposition d'acquisition est jugé préjudiciable à la valeur sociale de la société ou aux intérêts communs des actionnaires,

Nous pensons qu'il est nécessaire de négocier avec l'acheteur, etc. pour apporter des améliorations et prendre les contre-mesures nécessaires.

Masu.

Partant de cette idée de base, nous pensons que les achats à grande échelle seront soumis à certaines règles raisonnables.

Par conséquent, nous pensons que prendre des mesures contribuera à garantir et à améliorer la valeur de notre entreprise et les intérêts communs de nos actionnaires.

Nous avons discuté de la poursuite de l'introduction lors de notre 79^{ème} Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 28 janvier 2023 et avons reçu son approbation.

Je suis là.

En outre, nous appliquerons de manière appropriée les mesures de défense contre les OPA et empêcherons que des jugements arbitraires soient portés par notre conseil d'administration.

Afin d'éviter

Une personne indépendante choisie parmi les administrateurs externes indépendants et les commissaires aux comptes externes

Nous avons créé un comité. Le conseil d'administration de la Société doit, lorsqu'il détermine les contre-mesures prescrites dans les mesures de défense contre l'OPA,

Afin de s'assurer de la rationalité de ces décisions, la Société consultera un comité indépendant et suivra en principe ses recommandations.

C'est devenu. En outre, nos mesures de défense contre les OPA comprennent des contre-mesures contre les acquisitions à grande échelle.

Nous pourrions également être en mesure de confirmer les intentions de nos actionnaires quant à la mise en œuvre ou non du

Dans certains cas, nous sommes amenés à confirmer les intentions de nos actionnaires.

Je suis. Sur la base

de ce qui précède, les mesures de défense contre les OPA de notre entreprise ne constituent pas un moyen pour la direction de se protéger, mais plutôt

Nous avons jugé que le système a été introduit de manière appropriée et exploité comme nécessaire pour améliorer la valeur commerciale et les intérêts communs des actionnaires.

Je suis là.

Notre conseil d'administration s'oppose à cette proposition.

2. Modification partielle des statuts (divulgation du coût en capital)

(1) Avis de notre conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société s'oppose à cette proposition. (2)

Motifs d'opposition Cette

proposition vise à ajouter une disposition dans les statuts pour divulguer le coût des capitaux propres tel qu'entendu par la Société ainsi que la base de son calcul.

C'est quelque chose que nous cherchons à réaliser.

En revanche, le principe 5-2 du Code de gouvernance d'entreprise précise que la valeur du coût du capital lui-même

Aucune divulgation n'est requise et, tout en présentant des objectifs en matière de rentabilité et d'efficacité du capital,

Comment vous envisagez le coût du capital de votre entreprise, la réflexion derrière les calculs tels que les formules de calcul, ainsi que votre capacité bénéficiaire et l'efficacité du capital.

Pensez à expliquer le lien entre les objectifs de taux et le coût du capital.

On dit que

Notre société a déclaré en juin 2024 : « Nous prenons des mesures pour mettre en place une gestion consciente des coûts en capital et du cours des actions. »

Dans « Réponse », nous expliquons notre analyse de la situation actuelle et nos efforts pour y remédier.

Cela comprend un engagement accru avec diverses parties prenantes.

Concernant la divulgation du coût du capital, nous en discuterons de temps à autre lors de futurs dialogues avec les actionnaires et les investisseurs.

Il convient d'examiner et de répondre au cas par cas, en tenant compte de l'environnement des affaires, de l'état du dialogue, etc., et les statuts doivent uniformément

Je ne pense pas que cela devrait être établi.

Pour les raisons ci-dessus, notre conseil d'administration s'oppose à cette proposition.

3. Modification partielle des statuts (publication individuelle des rémunérations des administrateurs)

(1) Avis du Conseil d'Administration de la Société

Le conseil d'administration de la Société s'oppose à cette proposition. (2) Motifs d'opposition

Concernant la politique de

détermination de la rémunération des dirigeants, veuillez vous référer à notre rapport d'activité « Montant des rémunérations des administrateurs et des membres du Conseil d'Audit et de Surveillance ».

Nous divulguons les informations de manière

appropriée. Concernant le contenu, le système de rémunération est basé sur le rôle et les responsabilités d'un dirigeant de groupe d'entreprises.

Il fonctionne comme une incitation à améliorer continuellement la valeur d'entreprise et les performances du groupe à moyen et long terme.

Notre politique fondamentale est de partager le sentiment de profit avec les actionnaires et les autres parties prenantes.

Je suis là. Le Comité des nominations et des rémunérations, qui est un organe consultatif volontaire de la Société, détermine la rémunération des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux.

Des discussions auront lieu concernant les politiques de base, etc. concernant

Les résultats sont communiqués au Conseil d'Administration. Nous

pensons donc que l'objectivité et la transparence du processus de détermination de la rémunération sont garanties.

Nous avons constaté que le principe complémentaire 4-2 du Code de gouvernance d'entreprise est également respecté. En outre, des questions détaillées

telles que la divulgation individuelle de la rémunération des administrateurs sont stipulées dans les statuts, qui précisent les questions fondamentales de la société.

Nous pensons que cela n'est pas approprié.

Pour les raisons ci-dessus, notre conseil d'administration s'oppose à cette proposition.

4. Modification partielle des statuts (cession de participations croisées)

(1) Avis de notre conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société s'oppose à cette proposition. (2) Raisons

de l'opposition La Société

discutera chaque année des relations d'affaires avec des participations croisées lors de la réunion du Conseil d'administration sur la base du règlement de gestion des actions.

Examiner l'adéquation de la détention en tenant compte des avantages et des risques de la détention, tels que le maintien et le renforcement des services financiers et la stabilisation des transactions financières, etc.

A ce titre, nous procédons à la réduction des actions qui ne sont pas aptes au maintien.

Conformément à la politique ci-dessus, notre société a vendu un total de 10,1 milliards de yens au cours des cinq dernières années. désormais

En juin 2024, la société a annoncé « des mesures visant à mettre en place une gestion consciente des coûts en capital et du cours des actions ».

Comme annoncé en 2017, nous poursuivrons les cessions de participations croisées avec pour objectif de ramener nos participations à 10 % de l'actif net consolidé.

Je viens.

Cette proposition comprend une disposition dans les statuts selon laquelle toutes les participations croisées seront cédées d'ici le 31 octobre 2027.

Cependant, lors de la vente d'actions individuelles, les relations commerciales avec les entités dans lesquelles nous investissons et notre société

Nous pensons qu'un jugement prudent est nécessaire en fonction de la situation financière de l'entreprise, des plans d'investissement, etc.

De plus, dans les statuts qui définissent les questions fondamentales de la société, un délai tel que cette proposition est fixé pour disposer des actifs.

Nous pensons qu'il est inapproprié d'établir des dispositions qui

Pour les raisons ci-dessus, notre conseil d'administration s'oppose à cette proposition.

5. Affectation du surplus

(1) Avis de notre conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société s'oppose à cette proposition. (2) Motifs

d'opposition La politique

de dividende de la Société prend en compte la rentabilité pour les actionnaires, les prévisions de bénéfices futurs, l'évolution future des affaires, etc.

Notre politique fondamentale est de maintenir des dividendes stables sur le long terme.

Nous l'avons mis en œuvre en tenant compte du niveau des réserves, de la stabilité des dividendes sur le long terme et du taux de distribution du dividende consolidé.

En revanche, l'environnement économique qui entoure notre entreprise est tel que dans l'industrie automobile, qui est notre activité principale,

À mesure que la tendance vers l'automatisation progresse, la demande de câbles de commande, notre produit principal, continue de diminuer.

Je suis. D'autre part, la modularisation des pièces dans l'industrie automobile progresse et la demande augmente de la part des équipementiers dont notre entreprise.

Ce que nous pouvons nous permettre change et de nouvelles opportunités commerciales apparaissent.

Dans ces circonstances, nous nous efforçons d'augmenter la valeur client en renforçant notre système d'approvisionnement en produits compétitif.

Nous promouvons des mesures telles que l'amélioration et le développement de nouveaux produits avec une nouvelle valeur ajoutée pour créer une structure de profit stable.

Nous renforcerons notre capacité à générer des fonds, continuerons à développer notre groupe vers l'avenir et augmenterons la valeur de notre entreprise.

Nous pensons que cela générera à terme des rendements pour les actionnaires. Cette proposition ne prend pas en

compte l'environnement commercial de la Société ni les tendances de performance commerciale concernant les dividendes des excédents, etc.

L'acompte sur dividende est calculé à partir du résultat net par action prévisionnel de l'activité de la Société pour l'exercice clos en octobre 2024.

Il s'agit d'une proposition visant à déduire le montant actuel de 20 yens, soit 41 yens par action, à titre de dividende aux actionnaires. Par conséquent,

Il existe un risque que la politique fondamentale de la Société visant à maintenir des dividendes stables sur le long terme soit entravée et, sur la base des perspectives à moyen et long terme,

Cela peut également affecter l'exécution des investissements de croissance et ne pas conduire à une augmentation de la valeur de l'entreprise.

Pour les raisons ci-dessus, notre conseil d'administration s'oppose à cette proposition.

6. Concernant l'acquisition d'actions propres (1)

Avis du Conseil d'Administration de la Société

Le conseil d'administration de la Société s'oppose à cette proposition. (2) Raisons de

l'opposition La Société estime

que l'acquisition d'actions propres est l'objectif de mettre en œuvre une politique de capital flexible en réponse aux changements dans l'environnement commercial et au rendement des actionnaires.

Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un moyen efficace d'améliorer l'original.

En ce qui concerne l'acquisition, nous examinerons de manière exhaustive l'environnement commercial, les tendances en matière de performances commerciales, la situation financière, etc., et ferons preuve de flexibilité si nécessaire.

Notre politique consiste à mettre en œuvre ces mesures avec flexibilité et, au cours de l'exercice 2021, nous acquerrons environ 1 milliard de yens d'actions propres, etc.

Nous avons essayé de redonner.

Les bénéfices de notre société ont été atones ces dernières années et le PBR est tombé bien en dessous de 1x en raison de la chute des cours des actions.

Nous prenons la situation au sérieux.

D'autre part, comme évoqué ci-dessus, l'environnement économique dans lequel se trouve notre groupe est confronté à des changements majeurs.

Nous considérons également les équipements, la recherche et le développement, les fusions et acquisitions, etc. nécessaires à une croissance continue et à l'augmentation de la valeur de l'entreprise dans le futur.

Il est nécessaire de réaliser des investissements stratégiques de croissance.

En revanche, cette proposition se base sur le plan de mise en œuvre des investissements de croissance stratégiques mentionnés ci-dessus et sur la cession des participations croisées correspondantes.

On craint que la valeur de l'entreprise ne soit pas suffisamment prise en considération, ce qui rendrait difficile l'obtention de ressources financières pour l'investissement.

Il est possible que cela n'entraîne pas une augmentation de la valeur et des bénéfices pour les actionnaires.

Pour les raisons ci-dessus, notre conseil d'administration s'oppose à cette proposition.

Concernant la proposition d'actionnaire 2

JE. actionnaire proposant

Japan Master Trust Trust avec Monex Asset Management Co., Ltd. en tant que société de gestion de fiducie d'investissement.

Monex Activist Mother Fund (ci-après dénommé « Actionnaire proposant 2 ») avec Trust Bank Co., Ltd. en tant que fiduciaire.

On l'appelle.)

II. Contenu de cette proposition d'actionnaire

1. Ordre du jour

(1) Affectation des fonds excédentaires

2. Les détails de la proposition et les raisons de la proposition

sont tels qu'indiqués dans le document ci-joint « Document de proposition d'actionnaire, proposition d'actionnaire

2 ». Le document ci-joint « Document de proposition d'actionnaire, Proposition d'actionnaire 2 » est une copie de ce document de proposition d'actionnaire soumis par l'actionnaire proposant 2.

Les sections concernées ont été publiées telles qu'elles étaient dans le texte original, à l'exception d'ajustements formels.

III. Avis du Conseil d'administration de la Société sur cette proposition d'actionnaire

1. Affectation du surplus (1) Avis du

conseil d'administration de la Société Le

conseil d'administration de la Société s'oppose à cette proposition. (2) Motifs

d'opposition Notre politique

de dividende est basée sur la rentabilité pour nos actionnaires, les prévisions de bénéfices futurs, le développement futur de l'activité, etc.

Notre politique fondamentale est de maintenir des dividendes stables sur le long terme.

Nous avons mis en œuvre cela en tenant compte du niveau des bénéfices non répartis, des dividendes stables à long terme et du ratio de distribution de dividendes consolidé.

En revanche, l'environnement économique qui entoure notre entreprise est tel que dans l'industrie automobile, qui est notre activité principale,

À mesure que la tendance vers l'automatisation progresse, la demande de câbles de commande, notre produit principal, continue de diminuer.

Je suis là. En revanche, la modularisation des pièces dans l'industrie automobile progresse, et les équipementiers dont notre société

La demande évolue et de nouvelles opportunités commerciales émergent.

Dans ces circonstances, nous visons à augmenter la valeur client en renforçant notre système d'approvisionnement en produits compétitif.

Nous promouvons des mesures telles que l'amélioration des ventes et le développement de nouveaux produits avec une nouvelle valeur ajoutée pour créer une structure de profit stable.

et renforcer notre capacité à générer des fonds, continuer à développer notre groupe vers l'avenir et augmenter la valeur de notre entreprise.

Nous pensons que cela génèrera à terme des rendements pour les actionnaires.

D'autre part, cette proposition nécessite de prendre en compte l'environnement commercial et les tendances de performance de la Société en matière de dividendes sur les excédents, etc.

Le conseil d'administration de la société tiendra une réunion lors de cette assemblée générale ordinaire des actionnaires à partir de 119 yens, avec l'accent principal sur l'amélioration du rendement des capitaux propres.

Il sera prélevé sur le montant des dividendes provenant du surplus par action ordinaire de la Société proposé et approuvé à la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Cette proposition propose que le montant investi soit distribué aux actionnaires sous forme de dividendes et s'inscrit dans la politique de capital flexible du Groupe.

Mise en œuvre d'investissements de croissance basés sur des perspectives à moyen et long terme pouvant freiner la mise en œuvre ou le maintien de notre situation financière

Cela peut également affecter les performances de l'entreprise et l'empêcher d'augmenter sa valeur.

Pour les raisons ci-dessus, notre conseil d'administration s'oppose à cette proposition.

C'est tout

Pièce

jointe « Document de proposition d'actionnaire Proposition d'actionnaire 1 »

N° 1 Questions faisant l'objet de l'Assemblée Générale des Actionnaires (Ordre du jour à proposer)

1. Abolition de la politique d'achats massifs d'actions de la Société (mesures de défense contre les OPA) 2. Modifications partielles des statuts (indication du coût du capital) 3. Statuts 1. 4. Modification partielle des statuts (vente de participations croisées) 5. Affectation du surplus 6. Acquisition d'actions propres

2. Aperçu de la proposition et motivations de la proposition 1.

Abolition de la politique d'achat à grande échelle d'actions de la Société (mesures de défense contre les OPA) (1) Aperçu de la proposition

Le maintien de la « part importante des actions de la Société » a été approuvé lors de la 79ème Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue le 28 janvier 2023.

La « Politique relative aux achats à grande échelle, etc. (Mesures de défense contre les OPA) » (ci-après dénommée « Mesures de défense contre les OPA ») sera abolie.

(2) Raison de la proposition

L'importance de la cotation de notre société est remise en question. Notre action a un ratio cours/valeur comptable (PBR), qui est la valeur de dissolution.

Ce n'est qu'environ 0,3 fois, et loin d'être nettement inférieur à 1 fois la norme, c'est en réalité

Les cours des actions continuent de chuter à un niveau où la valeur commerciale (VE) est négative. EV moins est premium

Si notre entreprise est acquise sans frais, nous obtiendrons l'entreprise gratuitement et récupérerons la monnaie.

Cela signifie une évaluation anormale.

La raison en est un excès de capital qui ignore l'allocation du capital (réallocation du capital), et il est nécessaire de prendre des mesures appropriées.

À fin juillet 2024, les actifs s'élevaient à 54,9 milliards de yens en espèces et dépôts, 8,4 milliards de yens en titres comme actifs courants,

Les immobilisations comprennent des titres de placement d'une valeur de 46,8 milliards de yens. Le montant total de ces actifs de placements financiers est d'environ 110 milliards

Elle atteint 190% de la capitalisation boursière au 15 novembre 2024. Néanmoins, il s'agit d'un moyen pratique pour les dirigeants de se

protéger même si les cours des actions et les performances de l'entreprise baissent.

La Société a introduit certaines mesures de défense contre les OPA et il existe des problèmes de gouvernance d'entreprise. acquisition

Si des mesures défensives sont introduites et appliquées de manière inappropriée, elles peuvent permettre aux dirigeants de « privatiser l'entreprise » et de menacer les actionnaires.

Cela fonctionne comme un moyen de négliger les mêmes intérêts, et de nombreux investisseurs institutionnels tentent de se défendre contre les rachats.

S'opposer à l'introduction et au maintien de ces mesures.

Notre entreprise a annoncé en juin 2024 : « Des mesures visant à mettre en place une gestion consciente des coûts en capital et du cours des actions ».

« À propos de la défense contre les OPA » ne mentionne pas les mesures de défense contre les OPA qui contribuent à la baisse des cours des actions.

Premièrement, maintenir les mesures de défense contre les OPA tout en laissant le PBR en dessous de 1x et l'EV négatif est la meilleure option pour une société cotée.

Je n'ai pas d'autre choix que de remettre en question les qualifications de l'entreprise.

2 Modification partielle des statuts (indication du coût du capital)

(1) Aperçu de la proposition

Les chapitres et articles suivants seront nouvellement créés dans les statuts de notre société. Veuillez noter que d'autres propositions à cette Assemblée Générale Ordinaire (société

Comprend les propositions liées aux propositions.), des ajustements formels (article Y compris, mais sans s'y limiter, la correction des écarts de chiffres.) est requise, les dispositions liées à cette proposition. sera remplacé par les dispositions après avoir apporté les ajustements nécessaires.

(Les parties soulignées indiquent les parties modifiées.)

Statuts actuels	Modifications
(nouvellement établis)	<p>proposées Chapitre 8 Informations à fournir sur le coût des capitaux propres</p> <p>(Publication du coût des capitaux propres)</p> <p>Article 48 Notre société devra</p> <p>questions de gouvernance d'entreprise soumises à</p> <p>date de remise du rapport,</p> <p>Actionnaires connus de la Société dans un délai d'un mois</p> <p>Divulguer le coût du capital ainsi que sa base de calcul</p> <p>sera</p>

(2) Raison de la proposition

Notre ratio de fonds propres se situe à un niveau élevé d'environ 62 % à fin juillet 2024, avec un montant important de liquidités, de dépôts et de titres de placement.

Le ticket est derrière. Notre capital excédentaire repose sur des coûts de capital qui dépassent les risques commerciaux et sur une capacité de gain insuffisante de notre activité principale.

Cependant, comme notre société l'a annoncé, « le coût du capital et

« Mesures visant à réaliser une gestion soucieuse de la valeur », qui fixe des coûts d'investissement spécifiques et des objectifs de ROE.

Il y a peu de discussions concernant la structure optimale du capital. Cette divulgation vise à renforcer notre base commerciale et notre plateforme de croissance.

Je tiens à souligner qu'une expansion commerciale qui ne couvre pas le coût du capital réduira la valorisation de nos actions.

Cela ne fera que rendre la monture encore plus grande.

Le coût moyen pondéré du capital (WACC) est le taux minimal pour les entreprises afin d'éliminer le PBR en dessous de 1:1.

Afin de calculer le

Ce

sera. « Suivi de l'examen de la segmentation du marché » annoncé par la Bourse de Tokyo le 30 janvier 2023

"Au Japon, il existe des cas où les dirigeants ne sont pas conscients des coûts du capital et du cours des actions."

"Nous devons changer la mentalité des managers, améliorer leur alphabétisation et accroître leur autonomie dans la gestion de l'entreprise."

« Premièrement, nous demandons aux dirigeants de comprendre avec précision le coût du capital et le rendement du capital de leur entreprise, ainsi que de comprendre la situation et le cours des actions.

Après avoir évalué la valeur et la capitalisation boursière, nous élaborerons des politiques et des initiatives spécifiques d'amélioration si nécessaire.

En encourageant la divulgation, nous pouvons profiter de cette occasion pour promouvoir le dialogue et améliorer la rétention de la direction.

"En particulier, si le PBR continue d'être inférieur à 1.

(c'est-à-dire ne pas obtenir un rendement du capital supérieur au coût du capital, ou

Bien que l'entreprise ait obtenu un retour sur capital supérieur à

(On considère qu'il n'y a pas

"Tu devrais y aller."

3 Modification partielle des statuts (publication individuelle de la rémunération des administrateurs) (1) Aperçu de la proposition

L'article suivant sera nouvellement créé dans nos statuts. Veuillez noter que d'autres propositions (propositions de sociétés) à cette Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires y compris de telles propositions.), l'article répertorié comme proposition principale a été formellement adapté (le numéro d'article a été modifié).

Y compris, mais sans s'y limiter, la correction des écarts.), les dispositions liées à cette proposition devraient être révisées si nécessaire.

Les dispositions seront remplacées par les dispositions après que les ajustements nécessaires auront été effectués.

(Les parties soulignées indiquent les pièces modifiées.)

Statuts actuels	Modifications proposées
(nouvellement établis)	<p>(Rémunération, etc.) Article 23 (Omis) 2. La rémunération des administrateurs est déterminée dans le rapport annuel d'activité.</p> <hr/> <p>Rémunération individuelle dans les annonces publiques et les rapports sur les valeurs mobilières</p> <hr/> <p>Divulguer le montant, le contenu et la méthode de détermination.</p> <hr/>

(2) Raison de la proposition

Dans notre entreprise, où le PBR est inférieur à 1x et où l'EV négatif est une constante, nous négligeons les intérêts des actionnaires minoritaires.

Je dois dire que oui. De plus, les lignes directrices visant à améliorer la valeur actionnariale sont inadéquates et l'entreprise est dirigée de manière inappropriée.

Si elle était introduite et appliquée, elle permettrait aux dirigeants de « privatiser l'entreprise » et de négliger les intérêts communs des actionnaires.

Nous maintenons des mesures de défense contre les OPA qui servent à

Il joue un rôle dans l'amélioration des questions de gouvernance d'entreprise et tient la direction responsable en termes de performance.

Je ne peux pas espérer que cela se produise. Les actionnaires minoritaires peuvent donc exercer des contrôles plus activement.

Le but de la proposition est de créer un tel environnement.

Dans les « Lignes directrices d'action en matière d'acquisitions d'entreprises » publiées par le ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie le 31 août 2023, les acquisitions

Concernant les mesures défensives, il a déclaré : « Si une entreprise envisage d'introduire une politique de réponse, nous devons d'abord déterminer si c'est en temps de paix.

Nous continuerons de déployer des efforts raisonnables pour accroître la valeur de notre entreprise, et nos efforts se refléteront dans notre capitalisation boursière.

(Pages 33-34 du Code de conduite pour les acquisitions d'entreprises).

À en juger par la chute du cours des actions de

On ne peut pas dire que des efforts raisonnables pour augmenter la capitalisation boursière et pour les refléter dans la capitalisation boursière ont été réalisés.

estomac. En revanche, la rémunération individuelle des administrateurs dépend de la manière dont le conseil d'administration évalue les enjeux de l'entreprise et

Il montre comment cela se reflète dans la rémunération des administrateurs individuels et constitue un guide de gouvernance d'entreprise et

Il sert à découvrir la cause des problèmes d'allocation des cavaleries.

Le Code de gouvernance d'entreprise complète le principe 4-2 du « Principe 4-2 : Rôles et responsabilités du conseil d'administration (2).

En 2 , « Le conseil d'administration veille à ce que la rémunération des dirigeants soit une saine incitation à une croissance durable. »

Nous concevons un système de rémunération et déterminerons le montant spécifique de la rémunération conformément à des procédures objectives et transparentes pour garantir que le système fonctionne efficacement.

devrait être établi. Nous considérerons alors la part de la rémunération liée à la performance à moyen et long terme, ainsi que la part de la rémunération en espèces et de la rémunération en actions.

Le ratio doit être fixé de manière appropriée. », mais le système de rémunération de nos administrateurs est un coactionnaire

Il est fort probable que la structure ne soit pas favorable aux intérêts du public.

4. Modification partielle des statuts (vente de participations croisées) (1) Aperçu

de la proposition

Les chapitres et articles suivants seront nouvellement créés dans les statuts de notre société. Veuillez noter que d'autres propositions à cette Assemblée Générale Ordinaire (société Comprend les propositions liées aux propositions.), des ajustements formels ont été apportés au chapitre et à l'article répertoriés comme proposition principale.

(y compris, mais sans s'y limiter, les modifications des divergences dans les numéros d'article), si nécessaire,

L'article doit être lu comme l'article après avoir apporté les ajustements nécessaires.

(Les parties soulignées indiquent les parties modifiées.)

Statuts actuels	Modifications
(nouvellement établis)	<p><u>proposées Chapitre 9 Vente de participations croisées</u></p> <p><u>(Cession de participations croisées)</u></p> <p><u>Article 49 : La Société procédera à la cession d'actions jusqu'au 31 octobre 2027.</u></p> <p><u>Toutes les participations croisées seront cédées.</u></p> <p><u>Ru.</u></p>

(2) Raison de la proposition

Comme moyen de stabiliser la manipulation des actionnaires et de réaliser des bénéfices arbitraires permettant l'introduction ou le renouvellement de mesures de défense contre les OPA.

Les participations croisées, qui fonctionnent comme un

La société détient environ 43 milliards de yens en participations croisées, ce qui représente plus de 20 % de son actif net.

Tout d'abord, les participations croisées sont des actifs non essentiels présentant une forte volatilité en termes de rendement.

Projet « Compétitivité et incitations pour une croissance durable – Établir des relations souhaitables entre les entreprises et les investisseurs »

Comme le recommande le rapport Ito, les sociétés cotées sont tenues « d'atteindre des niveaux de ROE et de capital ».

« Augmenter la conscience des coûts » (p. 13), mais nos participations croisées sont

Il en résulte un ROE qui ne reflète pas pleinement le coût du capital qui dépasse le coût de l'investissement et la capacité bénéficiaire du cœur de métier de l'entreprise.

Par conséquent, afin de réduire rapidement nos participations croisées, nous allons

Une proposition visant à introduire dans les statuts une disposition obligeant la société à céder la totalité de ses actions détenues.

C'est. Compte tenu de la liquidité de nos participations croisées, la période de vente de trois ans offre une marge suffisante.

C'est la période pendant laquelle vous pouvez réagir à la situation.

5. Affectation de l'excédent (1) Aperçu

de la proposition

L'affectation du surplus sera la suivante. Cette proposition

précise que si le Conseil d'Administration de la Société propose l'affectation du surplus à la présente Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires,

Il s'agit d'une proposition supplémentaire indépendante de la même proposition. A.

Type de dividende : Argent B. Montant

du

dividende par action : Le montant des

dividendes proposé par le Conseil d'Administration de la Société et approuvé lors de cette Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, à partir de 41 yens.

Le montant après déduction du montant des dividendes excédentaires par action ordinaire de la Société (au moment de la présente Assemblée Générale Ordinaire)

Si l'association ne propose pas la disposition des fonds excédentaires, les frais seront de 41 yens)

C. Questions liées à l'attribution des biens liés aux dividendes et au montant total Dividende

par action par action ordinaire de la Société (a) ci-dessus

(Montant calculé en multipliant le nombre total d'actions ordinaires émises par la Société au 31 octobre 2019 (hors actions propres)) D. Date à laquelle les dividendes provenant du surplus deviennent effectifs.

Date de cette Assemblée Générale

Ordinaire e Date de début de mise en

paiement du dividende Jour 3 semaines après le jour ouvré suivant la date de cette Assemblée Générale Ordinaire

(2) Raison de la proposition

La valorisation extrêmement faible de nos actions ignore une allocation optimale du capital et

Conserver et investir de grandes quantités de liquidités, de dépôts et de titres de placement, principalement des participations croisées, ce qui conduirait à une dégradation du ratio.

Ceci est le résultat de la négligence du capital excédentaire correspondant. Les capitaux propres continuent de croître, le PBR tombant en dessous de 1x

Compte tenu du risque que la valeur de l'entreprise et de ses actionnaires continue d'être endommagée en raison d'une période prolongée d'EV négative.

Si tel est le cas, nous mettrons en œuvre des rendements à part entière pour les actionnaires afin de mettre fin au cercle vicieux dans lequel l'efficacité de notre capital continue de se détériorer.

Prendre ces mesures contribuera à la protection des actionnaires minoritaires. Le

Code de gouvernance d'entreprise formulé par la Bourse de Tokyo est basé sur le « Principe 5-2.

« Formulation et annonce d'un plan d'affaires » stipule que « Lors de la formulation et de l'annonce d'une stratégie commerciale et d'un plan d'affaires,

Après avoir compris avec précision ces coûts, nous présenterons la politique de base de la planification des bénéfices et de la politique du capital, et

Nous présenterons des objectifs en matière d'énergie et d'efficacité du capital, et pour les atteindre, nous reverrons notre portefeuille d'activités,

Que fera-t-on spécifiquement en ce qui concerne l'allocation des ressources de gestion, y compris les investissements en capital, les investissements en R&D et les investissements en capital humain ?

Les actionnaires doivent recevoir une explication claire de ce qu'ils feront dans un langage et une logique faciles à comprendre. "et

Cependant, la société a annoncé en juin 2024,

Les « réponses » manquaient de spécificité numérique pour améliorer le PBR, et la Société a décidé de « prendre des mesures faciles à comprendre pour les actionnaires ».

Je dois dire qu'il a négligé d'expliquer clairement avec des mots et une logique.

Par conséquent, un taux de distribution de dividendes d'au moins 100 % est requis et, comme indiqué au point (1) ci-dessus, octobre 2024

Le bénéfice net par action, qui est notre prévision pour l'exercice en cours, est calculé en soustrayant le montant de l'acompte sur dividende de 20 yens.

La proposition est de distribuer 41 yens sous forme de dividende aux actionnaires.

6. Acquisition d'actions propres (1) Aperçu

de la proposition

Conformément aux dispositions de l'article 156, alinéa 1 du Code des sociétés, les actions ordinaires de la Société seront vendues dans un délai d'un an à compter de la clôture de la présente Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Nombre total d'actions : 3 millions d'actions, prix d'acquisition total : 4,8 milliards de yens (cependant, le prix d'acquisition total autorisé par la loi sur les sociétés)

(le « montant distribuable » prévu à l'article 461 du Code des sociétés) est inférieur au montant, cela est autorisé par le Code des sociétés.

L'acquisition se fera par remise d'argent dans la limite supérieure du prix total d'acquisition.

(2) Raison de la proposition

Notre ratio de fonds propres se situe à un niveau élevé d'environ 62 % à fin juillet 2024. disproportionné par rapport à la capitalisation boursière

Si d'importants actifs d'investissement financier et un capital excédentaire sont laissés sans surveillance, le ROE sera subordonné au coût des capitaux propres.

Comme l'allocation efficace du capital ne peut pas être corrigée, le PBR deviendra définitivement inférieur à 1x, ce qui entraînera un EV réellement négatif.

est également susceptible de s'étendre. Des

rachats d'actions drastiques sont donc nécessaires. Comme mentionné ci-dessus, les liquidités, les dépôts et les investissements qui ne contribuent pas à l'activité principale

La société détenant des titres équivalant à environ 190 % de sa capitalisation boursière, elle dispose de fonds suffisants pour acquérir des actions propres. proposition

Le nombre total d'actions proposé équivaut à 20 % du volume des transactions de nos actions au cours de l'année écoulée et, du point de vue de la liquidité,

Il s'agit d'un niveau raisonnable que le marché peut pleinement absorber.

C'est tout

Pièce

jointe « Document de proposition d'actionnaire Proposition d'actionnaire 2 »

1. Proposition : Affectation de l'excédent (1) Aperçu de la proposition :

L'excédent sera disposé de la manière suivante afin que le dividende annuel total soit un montant équivalent à 3 % de l'actif net. Cette proposition est un cas dans lequel le

Conseil d'Administration de la Société propose une proposition relative à l'affectation du surplus à cette Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Il s'agit d'une proposition supplémentaire indépendante de la même proposition.

A. Type de biens à dividendes Argent

B.

Montant du dividende par action

Les prix commencent à partir de 119 yens, proposés par le conseil d'administration de la société lors de cette assemblée générale ordinaire des actionnaires et approuvés lors de cette assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Montant après déduction des dividendes excédentaires par action de nos actions ordinaires

C. Questions liées à l'attribution des biens à dividendes et à leur montant total

Dividende par action par action ordinaire de la Société (a) (Le dividende total est le dividende par action en 2024)

(Montant calculé en multipliant le nombre total d'actions ordinaires émises de la Société au 31 octobre 2019 (hors actions propres)) (d) Date de prise d'effet du dividende sur surplus (Date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires)

(d) Date de début de paiement du

dividende Le jour de trois semaines après

le jour ouvrable suivant le jour de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

(2) Raison de la proposition :

Cette proposition vise à verser un dividende annuel de 5,2 milliards de yens, ce qui équivaut à un dividende sur l'actif net (DOE) de 3 %. Nous détenons une part de marché élevée dans le domaine des câbles de commande et des modules de porte.

Cependant, le ROE a commencé à tomber en dessous de 5 % à partir de l'exercice clos en octobre 2018, et la valeur moyenne est ensuite restée à 0,1 %, et le PBR était également à 0,3.

Cela fait environ le double. La principale raison en est l'accumulation d'une valeur nette excessive.

Afin de corriger la baisse du ROE et d'augmenter la valeur de l'entreprise, il est nécessaire d'améliorer les rendements pour les actionnaires parallèlement à l'amélioration des marges bénéficiaires.

Nous pensons qu'il est essentiel d'optimiser l'actif net à travers

Notre capitalisation boursière était de 58,2 milliards de yens à fin octobre 2024, mais à fin juillet 2024, nous disposions de 63,3 milliards de yens en liquidités, etc.

En outre, la société possède 47,7 milliards de yens d'autres actifs financiers, et même en pensant aux investissements futurs, un DOE de 3 % est un montant excessif.

Ce n'est pas standard.

Issu d'une demande de la Bourse de Tokyo, la nécessité pour les sociétés cotées de « gérer en étant conscientes des coûts du capital et des cours des actions »

À mesure que la demande d'affaires augmente, nous devons augmenter les rendements pour les actionnaires afin d'optimiser les capitaux propres. d'autre part,

C'est également une option raisonnable que de conduire la gestion en dehors des exigences des sociétés cotées en passant par la privatisation.

Je pense que oui.

C'est tout